COMMISSION REGIONALE DE GESTION DES COMPETITIONS

PROCES-VERBAL N°4

22 août 2023

Téléconsultation

Participent : Liberge Jean - Président,
Lecornu Pierre, Quesnel Michel, Mouillard Bernard, Guesnon Albert, Aubert Thierry, Lecossu Didier, Cheradame Philippe, Denis Rouxelin,

Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter de la première publication dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

1- DECISION CD DISCIPLINE MANCHE – CA PONTOIS – HUIS-CLOS

La Commission,

- Pris connaissance de la décision de la Commission de Discipline du District de la Manche sanctionnant les équipes 1 et 2 du club du CA PONTOIS, évoluant respectivement en championnat Régional 3 et Départemental 3, d'une rencontre à huis-clos lors de leur première journée de championnat à domicile pour le compte de la saison 2023/2024,
- Vu la transmission tardive de cette information par le District de la Manche en date du 29.08.2023 pour une rencontre programmée le 02.09.2023,
- Vu la configuration des installations du C.A. PONTOIS ne permettant pas l'organisation d'une rencontre à huis-clos, ces dernières n'étant pas clôturées sont donc accessibles de tous,
- Attendu que la Commission Régionale de Gestion des Compétitions, si elle entend faire respecter la décision prise par la Commission Départementale de Discipline du District de la Manche, ne peut décemment organiser une rencontre à huis-clos dans le délai qui lui est imposé,

Dit qu'il n'est pas concevable d'organiser ce huis-clos dans un délai aussi court, le terrain ne permettant pas son bon déroulement.

Décide que la rencontre du 02 septembre 2023 opposant le CA PONTOIS à l'US COTES DES ILES est reportée au 16.09.2023.
Dit que le CA PONTOIS purgera sa sanction sur cette rencontre et demande au club de bien vouloir tout mettre en œuvre pour l'organisation de ce huis-clos dans le respect des dispositions réglementaires.

Le Président

Jean Liberge

Le Secrétaire

Pierre Lecornu